

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

Lors de la séance extraordinaire du 23 novembre 2009, le conseil municipal a adopté le **projet de règlement 2009-010 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX.**

1. Le projet de règlement propose le traitement suivant :

Rémunération annuelle du maire :	12 000.00 \$
Rémunération annuelle de chacun des conseillers :	4 000.00 \$

2. La rémunération proposée sera indexée selon le taux de l'indice des prix à la consommation pour le Canada pour chaque exercice financier suivant l'entrée en vigueur du règlement.

3. Le projet de règlement 2009-010 sera déposé pour adoption à la séance d'ajournement du conseil municipal du 14 décembre 2009.

4. Le règlement proposé entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Toute personne ou organisme intéressé peut consulter le projet de règlement 2009-010 pendant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce 24^e jour de novembre 2009.

La Secrétaire-trésorière, dir. gén.

Micheline Allard
Secrétaire-trésorière, dir. gén.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, secrétaire-trésorière, dir. gén. de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 12h00 et 17h00, le vingt-quatrième jour du mois de novembre 2009.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24^e jour du mois de novembre de l'an deux mille neuf.

Micheline Allard,
Secrétaire-trésorière, dir. gén.